



L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN
Division du Québec

Guide du participant – Programme de mentorat de l'ABC-Québec 2020-2021

La section des jeunes juristes et la section des étudiants et étudiantes en droit de l'ABC-Québec sont heureuses de vous proposer ce programme de mentorat. Le programme vise à permettre aux étudiants.es en droit de découvrir de nouveaux intérêts et de nouvelles options de carrière après la fin des études en droit. Ce programme est ouvert à tous les étudiants.es membres de l'ABC-Québec.

Toutefois, comme les places sont limitées, une priorité sera accordée à ceux qui terminent leur première ou deuxième année d'étude en droit.

Le présent guide sert de lignes directrices aux participants.es du programme afin d'assurer une relation harmonieuse entre les participants.es tout au long du programme. Nous demandons aux participants.es d'en prendre connaissance et de s'y référer au besoin.

Objectifs

En jumelant un.e étudiant.e avec un.e avocat.e, nous espérons donner l'opportunité aux étudiants.es d'élargir leur réseau, découvrir de nouveaux domaines, apprendre davantage sur les réalités du marché de l'emploi, connaître les possibilités d'implication au sein de l'Association du barreau canadien et plus.

Durée du programme

La période de recrutement des mentors s'effectue du 28 avril 2020 au 12 mai 2020. La période de recrutement des étudiants.es a lieu du 14 mai au 29 mai 2020. La durée du programme est de juin 2020 à avril 2021. Les mentors et les mentorés sont toutefois libres de poursuivre leurs interactions au-delà de la durée formelle du programme selon leur convenance.

Correspondances entre les participants

Lorsque le jumelage est effectué, nous demandons aux étudiants.es d'établir un premier contact, par courriel, avec leur mentor le plus rapidement possible. Dans ce courriel, il est pertinent d'y inclure une description de son parcours et ses

intérêts ainsi qu'un aperçu de ce que l'on souhaite apprendre durant ce programme.

Nous demandons aux participants.es d'avoir une correspondance, au minimum, à chaque trimestre. Ces correspondances peuvent avoir lieu de différentes façons (p. ex. courriel, appel téléphonique, café, lunch, etc.).

Lignes directrices lors des correspondances

Durant leurs échanges, nous encourageons les participants.es à :

- Maintenir un climat favorisant le dialogue;
- Avoir une relation de nature professionnelle;
- Rester courtois;
- Conserver le contenu des conversations confidentielles.

Rôle du mentor

Le mentor peut être appelé à :

- Répondre aux questions de l'étudiant;.e
- Faciliter l'intégration de l'étudiant.e lors des activités de l'ABC;
- Mettre en contact l'étudiant.e avec certaines personnes-ressources;
- Partager des conseils sur la réussite académique et professionnelle.

Ce que le mentor ne fait pas :

- Trouver un emploi pour l'étudiant.e;
- Remplacer les centres de développement professionnel des universités;
- Intervenir lors du processus de recrutement des employeurs.

Rôle de l'étudiant

Pour assurer le bon déroulement du programme, l'étudiant doit :

- Être proactif dans les échanges;
- Préparer des questions pertinentes à l'avance;
- Respecter les horaires chargés de son mentor;
- Remercier son mentor à la fin du programme.

Envoyez votre Curriculum Vitae à l'adresse mentoratabc@outlook.com

Personne-ressource

Pour toutes questions concernant le programme, vous pouvez contacter :

Natasha Petrof

Membre du comité exécutif de la section des Jeunes juristes

natasha.petrof@mail.mcgill.ca